



## DEPARTEMENT DE L'HERAULT

### EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL DU SYNDICAT INTERCOMMUNAL DE COLLECTE ET DE TRAITEMENT DES ORDURES MENAGERES PEZENAS-AGDE

SEANCE du jeudi 13 février 2020  
2è séance sans quorum

DLB 2020/331

L'an deux mille vingt et le jeudi 13 février à 8h00, les membres du Comité Syndical du SICTOM Pézenas-Agde se sont réunis en session ordinaire, 2è séance sans quorum, dans le lieu habituel de leurs séances, sous la Présidence de Monsieur Alain VOGEL-SINGER, Président.

**Date de la convocation :** vendredi 7 février 2020  
**Affichage de la convocation :** vendredi 7 février 2020

**Présents :** Alain VOGEL-SINGER, Rémy GLOMOT, Bernard SAUCEROTTE, Rémi BOUYALA, Philippe AUDOUI, Marion MAERTEN, Marie-Hélène MATTIA, Jean-Yves LE BOZEC, Louis BENTAJO

**Secrétaire de séance :** Philippe AUDOUI

#### **Objet : Rapport suite au Débat d'orientation budgétaire**

##### **Contexte général**

Le SICTOM poursuit la mise en œuvre de son projet global en continuant à investir afin de permettre d'une part, de reconditionner son matériel d'exploitation et ses équipements vieillissants (quai de transfert de Agde notamment), et d'autre part de mettre en œuvre sur 5 ans son nouveau dispositif de traitement via la SPL Oekomed.

Ces investissements sont d'abord nécessaires pour assurer au quotidien un service de qualité répondant à une demande forte des usagers. **Ils le sont surtout pour maîtriser notre devenir en investissant avec d'autres EPCI dans une solution de traitement conforme aux exigences du plan régional et de la Loi LTECV. En effet, cette dernière sanctionne l'enfouissement par une augmentation drastique de la TGAP ; par ailleurs la rareté de la capacité d'enfouissement va se traduire par une forte augmentation du cout dès 2020 (+ 20€/t).** Il faudra aussi tenir compte de la baisse conjoncturelle des recettes propres (chute des cours du carton par exemple, filière plastiques...) et de la stagnation des autres ressources (soutien CITEO, redevance spéciale), et du peu de marge de manœuvre sur les économies de fonctionnement sans dégrader la qualité du service.

**C'est dans ce contexte que nous poursuivons notre stratégie d'investissement dans notre propre dispositif de traitement avec un virage financier délicat en 2020 qu'il conviendra de redresser d'ici 2025. Pour ce faire, nous nous appuierons sur les résultats de projections financières, en agissant sur des leviers maîtrisables.**

Tout d'abord nous poursuivrons notre politique de **prévention** en déployant, d'une part, notre Plan Local de Prévention des Déchets par des actions exemplaires visant à détourner une partie du gisement de déchets (incitation au compostage individuel, au réemploi), d'autre part en renforçant notre communication de proximité pour mieux trier : poursuite de la collecte sélective des biodéchets sur 13 communes ;

Nous nous préparons aussi déjà à construire, avec 6 autres EPCI, un centre de tri moderne. 2019 a été marqué par l'installation de la nouvelle SPL portant ce projet structurant et par le démarrage des études opérationnelles du centre de tri, qui se poursuivront en 2020 avec l'acquisition du foncier et avec un objectif d'ouverture de cette nouvelle unité fin 2022. Les partenaires institutionnels et financiers (CITEO, ADEME, Région) restent associés à la démarche, tout comme ils le seront pour la future unité de méthanisation des bio déchets qui verra le jour après couverture totale de leur collecte.

L'année 2019 a également été marquée par le démarrage des essais de notre unité de bio stabilisation. Elle tournera à sa capacité optimale en 2020, absorbant nos 45 000 tonnes d'ordures ménagères pour un coût de traitement supérieur à 2019 (avec la prise en compte dans le coût à la tonne, de l'amortissement des emprunts), **mais inférieur à ce qu'il aurait été si nous avions continué à exporter**, comme expliqué plus haut.

Enfin, nous poursuivons aussi nos deux grandes études sur la collecte et sur les déchèteries, en démarrant pour ces dernières des travaux de première nécessité (circulation Corneilhan par exemple), tout en retrouvant une fréquence de croisière pour le renouvellement de notre parc roulant après un rattrapage massif en 2019.

Signalons, en conclusion de ce contexte, que le départ de 3 collaborateurs historiques dont une Directrice Générale Adjointe a aussi été l'occasion de repenser et stabiliser l'organisation pour poursuivre sans discontinuité nos grands enjeux de demain en matière de déploiement des biodéchets, politique de proximité, et communication accompagnant notre projet global.

## **PREVISION DE RESULTAT EXERCICE 2019**

### **Fonctionnement :**

En dépenses, l'année 2019 se caractérise par le constat d'une hausse importante du poste dédié à la collecte et au traitement de nos déchets avec 560 K€ de dépenses supplémentaires. Cette hausse est atténuée par une baisse du montant de la TGAP (-300 k€) grâce à des solutions techniques mises en œuvre permettant de bénéficier d'un taux réduit. Globalement le chapitre 011 « Dépenses courantes » reste relativement stable entre 2018 (15 127 K€) et 2019 (15 231 K€).

Le chapitre 012 marque une augmentation de 485 K€ entre 2018 et 2019 (+3,9%). Cette augmentation, due partiellement au GVT, est liée à l'accroissement général de l'activité nécessitant de recourir plus longtemps à du personnel supplémentaire, et plus particulièrement des chauffeurs en charge de la collecte des colonnes.

Les autres chapitres restent stables et sont peu sujet à fluctuation. La hausse globale des dépenses de fonctionnement est de 2,3% par rapport à 2018 (soit 685 K€).

Sur les recettes de fonctionnement, on constate une hausse globale en 2019 (32 000 K€) par rapport à 2018 (31 300 K€), soit +2,3%. Cependant, cette hausse est liée à la seule augmentation « mécanique » de la TEOM. En effet, les recettes en provenance de nos activités en direction des professionnels ainsi que les produits issus de la revente des matériaux, sont en baisse (-552K€ entre 2018 et 2019).

En fonction des éléments mentionnés plus haut, l'exercice 2019 se solde par un excédent de fonctionnement de l'ordre de 900 K€.

### **Investissement**

La section d'investissement clôture sur un excédent de 85 K€ environ avec un montant élevé de Restes à Réaliser (RAR). Ces investissements, engagés en 2019 mais qui seront payés en 2020, sont d'un montant de 2 318 K€ et correspondent à l'acquisition :

- de BOM : 1 200 K€,

- d'une chargeuse : 158 K€,
- de bennes de déchèteries : 100 K€,
- du solde des travaux d'extension du siège : 371 K€
- Solde d'études et de logiciels : 100 K€
- Divers : 86 K€

Ces crédits seront donc inscrits d'emblée dans le budget 2020.

**A noter que les RAR de 2018 étaient de 4,8 M€, soit un meilleur taux de réalisation en 2019 (66%)**  
 Concernant les recettes d'investissement, elles s'élèvent à 9,769M€, dont 5,5M€ d'emprunt. Le reste correspondant à l'affectation du résultat 2018, le FCTVA et les dotations aux amortissements.

Pour information, le seuil de déclenchement des subventions liées à la collecte des biodéchets n'ayant pas été atteint, nous n'avons pas pu demander de versement sur cet exercice.

### ETAT DE LA DETTE AU 31/12/2019

ANNEE RÉALISA TION	LIBELLÉ	PRÉTEUR	DURÉE EN ANNÉES	TYPE TAUX	INDICE	TAUX ACTUARIEL (%)	PÉRIODE	DATE 1ÈRE ANNÉE INTÉRÊT	DATE 1ÈRE ANNÉE AMORT.	CAPITAL	ENCOURS AU 31/12/2019	ICNE	INTÉRÊT	AMORT	ANNUITÉ
2002	INVESTISSEMENT 2002	00521 - CAISSE D'EPARGNE	20	F	TAUX FIXE	5,09	T	25/07/2003	25/07/2003	750 000,00	190 088,61	1 742,48	11 029,78	48 509,78	59 539,56
2006	FINANCEMENTS 2006	01969 - SOCIETE GENERALE	15	F	TAUX FIXE	3,96	T	22/03/2007	22/03/2007	4 000 000,00	533 333,16	520,00	27 300,00	286 666,68	293 966,68
2004	REALISATION DES INVESTISSEMENTS DE 2004	02681 - CREDIT AGRICOLE	15	F	TAUX FIXE	4,19	T	02/05/2004	02/05/2004	2 000 000,00	0,00	0,00	457,28	44 396,30	44 853,58
2005	INVESTISSEMENTS GLOBALISES	02681 - CREDIT AGRICOLE	15	F	TAUX FIXE	3,45	T	01/03/2006	01/03/2006	2 000 000,00	167 196,76	473,72	9 133,88	161 630,80	170 764,68
2004	DECHETTERIE	00521 - CAISSE D'EPARGNE	22	V	E 12M-POS	3,60	A	25/03/2005	25/03/2005	150 000,00	46 823,73	272,83	0,00	10 000,00	10 000,00
2004	INVEST 2004 : REHABILITATION DE CHARGES	00521 - CAISSE D'EPARGNE	25	F	TAUX FIXE	3,28	A	25/01/2006	25/01/2006	55 000,00	25 938,86	848,31	0,00	2 219,82	2 219,82
2004	CONSOLIDATION PARTIELLE LC N°ALR20041	00521 - CAISSE D'EPARGNE	25	F	TAUX FIXE	2,29	A	25/01/2006	25/01/2006	65 000,00	33 916,22	230,13	0,00	2 623,42	2 623,42
2008	EMPRUNT 2008	02681 - CREDIT AGRICOLE	20	F	TAUX FIXE	5,25	M	26/01/2009	26/01/2009	1 000 000,00	449 999,56	320,00	24 426,64	50 000,04	74 426,68
2007	EMPRUNT 2007	02681 - CREDIT AGRICOLE	15	F	TAUX FIXE	4,68	T	28/03/2008	28/03/2008	1 000 000,00	199 999,84	76,67	11 116,65	66 666,68	77 783,33
2001	DECHETTERIE D'UN MONTANT DE 178970 EU	00521 - CAISSE D'EPARGNE	25	F	TAUX FIXE	5,86	S	25/05/2002	25/05/2002	178 790,00	86 435,86	498,73	5 389,65	9 252,51	14 642,16
2009	INVESTISSEMENTS 2009	00521 - CAISSE D'EPARGNE	12	F	TAUX FIXE	2,18	M	25/01/2010	25/01/2010	1 000 000,00	166 667,20	61,17	4 070,42	83 333,28	87 403,70
2013	INVESTISSEMENTS 2012 D'UN MONTANT DE	00521 - CAISSE D'EPARGNE	15	F	TAUX FIXE	4,48	M	25/03/2013	25/03/2013	300 000,00	163 333,06	118,69	7 593,65	20 000,04	27 593,69
2013	INVESTISSEMENT 2012	00516 - CAISSE DES DEPOTS ET CON	15	F	TAUX FIXE	4,74	A	30/04/2013	30/04/2013	400 000,00	242 834,54	9 446,63	11 514,53	24 336,24	35 850,77
2015	EMPRUNT 2015	05160 - LA BANQUE POSTALE	0	F	TAUX FIXE	2,67	M	01/04/2015	01/04/2015	430 000,00	327 874,81	721,32	8 917,60	21 500,04	30 417,64
2015	INVESTISSEMENT 2015	05160 - LA BANQUE POSTALE	20	F	TAUX FIXE	1,95	T	01/12/2015	01/12/2015	1 475 000,00	1 161 562,50	1 848,82	23 066,24	73 750,00	96 816,24
2015	EMPRUNTS 2015 INVESTISSEMENT	05160 - LA BANQUE POSTALE	25	F	TAUX FIXE	2,08	T	01/12/2015	01/12/2015	1 525 000,00	1 265 750,00	2 162,32	26 729,43	61 000,00	87 729,43
2015	EMPRUNT 2015 INVESTISSEMENT	05160 - LA BANQUE POSTALE	15	F	TAUX FIXE	1,69	T	01/12/2015	01/12/2015	770 000,00	551 833,39	758,77	9 634,63	51 333,32	60 967,95
2016	REQUALIFICATION QT AGDE	05160 - LA BANQUE POSTALE	15	F	TAUX FIXE	0,97	M	01/01/2017	01/01/2017	500 000,00	399 999,92	313,33	3 929,72	33 333,36	37 263,08
2016	EXTENSION SIEGE	05160 - LA BANQUE POSTALE	20	F	TAUX FIXE	1,19	M	01/01/2017	01/01/2017	250 000,00	212 499,88	205,42	2 543,54	12 500,04	15 043,58
2016	MATERIELS ROULANTS	05160 - LA BANQUE POSTALE	8	F	TAUX FIXE	0,59	M	01/01/2017	01/01/2017	200 000,00	125 000,12	55,21	734,28	24 999,96	25 734,24
2016	REQUALIFICATION QT AGDE	00516 - CAISSE DES DEPOTS ET CON	15	F	TAUX FIXE	0,95	T	11/04/2017	11/04/2017	500 000,00	419 106,13	860,75	4 059,19	31 709,69	35 768,88
2016	EXTENSION SIEGE	00516 - CAISSE DES DEPOTS ET CON	20	F	TAUX FIXE	1,14	T	11/04/2017	11/04/2017	250 326,30	219 247,75	555,43	2 572,41	11 417,83	13 990,24
2019	INVESTISSEMENTS 2018	02681 - CREDIT AGRICOLE	7	F	TAUX FIXE	0,77	M	01/04/2019	01/04/2019	3 000 000,00	2 686 111,34	1 678,82	16 151,58	313 949,25	330 100,83
2019	FINANCEMENT DES INVESTISSEMENTS A	05160 - LA BANQUE POSTALE	15	F	TAUX FIXE	0,54	M	01/01/2020	01/01/2020	1 000 000,00	1 000 000,00	361,11	0,00	0,00	0,00
2019	FINANCEMENT DES INVESTISSEMENTS B	05160 - LA BANQUE POSTALE	10	F	TAUX FIXE	0,36	M	01/01/2020	01/01/2020	1 500 000,00	1 500 000,00	343,75	0,00	0,00	0,00
										<b>24 299 116,30</b>	<b>12 175 553,24</b>	<b>24 474,41</b>	<b>210 371,10</b>	<b>1 425 129,08</b>	<b>1 635 500,18</b>

Avec un encours de dette de 12,175 M€ au 31 décembre 2019, le SICTOM affiche toujours un niveau d'endettement raisonnable. Celui-ci est calculé en faisant le rapport entre l'Encours de la dette au 31/12 et les Recettes réelles de fonctionnement (31 M€).

Ce ratio est de 39,3% en 2019 contre 25,8% en 2018. Cette légère inflexion s'explique par un emprunt levé en 2018 mais encaissé en 2019 (pas d'impact sur l'encours au 31/12/2018), et tient aussi compte des 2,5M€ levés en 2019. Ces emprunts ont permis de financer en partie les investissements très importants réalisés par la collectivité pendant cette période (8 000 K€), le reste ayant été financé sur fonds propres.

### PERSPECTIVES 2020

#### FONCTIONNEMENT

##### 1. EVOLUTION DES BASES ET TAUX DE TEOM

Les éléments figurant dans le ROB 2019 restent d'actualité en 2020, à savoir une augmentation régulière de l'ordre de 2% des recettes issues de la TEOM.

Cependant, cette augmentation de recettes risque, pour les prochains exercices, de ne plus suffire à couvrir seule les besoins financiers de la collectivité. En effet, les prochains budgets devront tenir compte :

- 1° d'une augmentation régulière et pérenne du tonnage global à traiter chaque année,
- 2° d'un coût de traitement en forte hausse pour 2020 et 3° d'une TGAP qui s'alourdira considérablement dès 2021.

Comme rappelé en introduction, la loi impose :

- d'une part, une diminution des capacités d'enfouissement des opérateurs qui se traduit par une raréfaction de l'offre, et donc une augmentation des prix pratiqués (+20€/tonne).
- d'autre part, elle sanctionne l'enfouissement par une augmentation de la TGAP : +1€/tonne en 2020 par rapport à 2019, +12 €/tonne en 2021 et +8 à 10 € supplémentaires ensuite. Les informations connues à ce jour sur le profil d'augmentation de cette TGAP, indiquent un montant de 65 €/tonne à l'horizon 2025 (contre 24€ ou 17€ en 2019 selon le type de traitement).

*A ce jour, cette augmentation concerne environ 50 000 tonnes de déchets annuels (Déchets ultimes, encombrants, refus de tri...).*

Dès à présent et pour les années à venir, les actions permettant la réduction des déchets à la source, le tri et le réemploi seront des leviers incontournables dans la maîtrise des coûts pour la collectivité, tout comme les performances de la bio stabilisation et le rajout de modules complémentaires (méthanisation, CSR), sans lesquels l'augmentation des coûts serait insupportable.

Comme en 2019, des sommes importantes liées à nos investissements vont être décaissées dans le courant du 1<sup>er</sup> trimestre. Afin de faire face à un éventuel besoin de trésorerie, le SICTOM a reconduit sa ligne de trésorerie d'un montant de 2M€ auprès de la Banque Postale.

Les participations des collectivités ont été calculées et les titres de recettes seront émis au plus vite.

Elles ont été établies en prenant les bases 2019 + 2%. Comme chaque année, à réception des états fiscaux 2020, le SICTOM procédera à l'actualisation des participations, tant à la hausse qu'à la baisse.

Le montant prévisionnel des participations est d'environ 25,8 M€. Il sera ajusté selon les modalités exposées ci-dessus à la fin du 1<sup>er</sup> semestre 2020.

## 2. EVOLUTION DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT COURANT POUR 2020

Le chapitre 011 augmente globalement de 6,9 % soit 1,1M€ de plus que le montant inscrit au BP 2019. A l'intérieur de ce chapitre, une augmentation de 2M€ est prévue pour le compte 611 (contrat de prestation de service) qui concerne, entre autres, tous les contrats de Traitement de nos déchets et la prestation de collecte sur Agde.

Les éléments constitutifs de cette somme sont les suivants :

- L'intégration du coût de l'amortissement des prêts dans le coût à la tonne facturé par OEKOMED et le différentiel avec le coût de l'ancien marché (+30 €/tonne), soit 1 300 K€ supplémentaires. **Compte tenu de la raréfaction des solutions de traitement en Occitanie, le coût actuel communément pratiqué par le secteur privé dans l'enfouissement est de 130 € H.T/ tonne, équivalent au prix moyen de notre traitement sur VALOHE.**

Reçu le 18/02/2020

• Avec le déploiement des PAV sur le territoire, un marché de nettoyage de ces installations pour un montant de 300 K€/an et des prestations complémentaires déléguées sur le littoral pour un montant de 260 K€/an,

- Un coût d'enfouissement de nos déchets ultimes en nette augmentation (+20 € \* 16000 tonnes = 320 K€),
- Une augmentation du coût de traitement dans le cadre de la DSP signée avec COVED, pour prendre en compte les investissements réalisés par cette dernière qui permettent au SICTOM de bénéficier d'une TGAP à taux réduit (3 € \* 32 000 tonnes = 96 K€),
- Une augmentation globale du tonnage des déchets verts (+ 1 600 tonnes) et des encombrants (+ 2800 tonnes) avec une augmentation du cout de traitement des encombrants de +16,6 €/tonne.

Cette augmentation du compte 611 est à mettre en perspective avec les diminutions de crédits inscrits aux comptes :

- 6241 (Transport) : 600 K€ au BP 2020 contre 989 K€ au BP 2019 (-389 K€), grâce à la proximité du site de VALOHE,
- 637 (TGAP) : 829 K€ au BP 2020 contre 989 K€ au BP 2019 (-160 K€), grâce aux investissements réalisés par COVED, permettant de bénéficier d'une TGAP à taux réduit

Enfin, tous les postes pouvant être raisonnablement réduits l'ont été afin d'atténuer le plus possible l'augmentation des dépenses de fonctionnement courantes.

## LA POLITIQUE DES RESSOURCES HUMAINES

### 1 Evolution de la masse des charges de personnels et de la structure des effectifs en 2019.

#### La masse des charges de personnels

Compte administratif 2019	Montant
Rémunération des titulaires	<b>5 237 994 €</b>
Régime indemnitaire NBI	<b>1 503 192 €</b>
Heures supplémentaires	<b>50 038 €</b>
	<b>132 293 €</b>

#### L'évolution des effectifs

##### Postes permanents

L'évolution des effectifs fait apparaitre une légère baisse des effectifs permanents d'agents titulaires et non titulaires (243 postes) principalement liée aux départs en retraite et dans l'attente des résultats des études collecte, centre de tri et déchèterie démarrées en 2019.

Les effectifs sont affectés comme suit :

La Direction générale	2 postes
La Direction du pilotage et de l'amélioration continue	6 postes
La Direction juridique et foncière	3 postes

La Direction des Ressources Humaines	7 postes
La Direction générale adjointe déléguée aux finances et moyens généraux	24 postes
La Direction générale adjointe déléguée à la promotion, prévention et la proximité	22 postes
La Direction générale des services techniques	178 postes

Comme les autres années, chaque vacance de poste (retraite, mobilité interne ou externe, disponibilité, etc..) donne systématiquement lieu à un examen afin d'apprécier l'opportunité du remplacement au regard des objectifs opérationnels et de l'organisation du service en adéquation avec le niveau et la qualité de service aux usagers et aux habitants.

Cette démarche s'accompagne d'une évaluation des compétences qui deviennent nécessaires afin de pourvoir les besoins des services, qui évoluent.

En effet, les nouveaux projets portés par le SICTOM, issus d'objectifs de performances fixés par les élus à tout niveau (environnemental, financier, technique), induisent un changement dans les profils à recruter (ex : chauffeur/ripeur et non plus simple ripeur afin de préparer la mutation vers un nouveau mode de collecte)

#### Postes non permanents :

Le coût des non permanents a augmenté en 2019. Au sein de cet effectif, l'on distingue les remplaçants (agents recrutés lors des congés annuels ou maladie par exemple), les besoins saisonniers (renfort des services pendant la saison), les besoins pour accroissement temporaire d'activité (pour des missions ponctuelles nécessaires au fonctionnement des services) et les contrats « parcours emploi compétences ».

Ces postes non permanents (remplacements, saisonniers, surcroit d'activité) correspondent à environ 78 ETP + 6 ETP correspondant à des contrats aidés (PEC).

En synthèse, le taux de réalisation du BP 2019 au regard du CA 2019 s'élève à 99.54 %.

#### La structure des effectifs

La filière technique représente 85% de l'effectif total des agents sur emplois permanents, la filière administrative 14% et la filière animation 1%.

La prédominance de la filière technique s'explique par la spécificité de notre structure (collecte et traitement des déchets).

La répartition des effectifs budgétés par catégorie hiérarchique :

- 5.4 % de catégorie A
- 3.7 % de catégorie B
- 90.9 % de catégorie C

#### La répartition des agents permanents à temps partiel par catégorie hiérarchique :

TEMPS PARTIEL	CATEGORIE A	CATEGORIE B	CATEGORIE C
80%	0	1	4
60 %	0	0	1
50%	0	0	1

Budget Prévisionnel 2019	Montant
Rémunération des titulaires	5 119 089 €
Régime indemnitaire	1 541 397 €
NBI	51 000 €
Heures supplémentaires	150 000 €

En termes de perspective pour l'année 2020, il convient d'appréhender l'évolution des dépenses de personnel et des effectifs sous trois axes :

### **2.1 Les éléments contextuels :**

Depuis le 1er janvier, les mesures de revalorisations indiciaires du protocole PPCR qui avaient été reportées d'une année en 2019 s'appliquent désormais.

### **2.2 Les perspectives internes liées aux agents titulaires :**

Les points d'évolution des rémunérations des agents titulaires sont les suivants :

Enveloppe prévisionnelle relative aux avancements d'échelon : 33 000 euros

Enveloppe prévisionnelle relative aux avancements de grade et à la promotion interne : 10 000 euros

Enveloppe prévisionnelle relative aux diverses indemnités : 1 541 396 euros dont notamment :

- Astreintes, CET : 115 859 euros
- Régime indemnitaire : 1 275 537 euros
- Heures supplémentaires : 150 000 euros

### **2.3 Les perspectives internes liées aux agents non titulaires :**

La poursuite du déploiement des bio déchets jusqu'au 1<sup>er</sup> janvier 2023, génère un surcroît d'activité qui se traduit par le recrutement de contractuels pour sensibiliser, informer, doter les communes concernées.

Le recours à des agents contractuels pour la saison et pour surcroît d'activité sera maintenu cette année encore. Il est lié à l'accroissement de la population pendant la période estivale qui est en constante augmentation mais aussi au déploiement de la collecte en points d'apport volontaire.

Enfin, des recrutements de non titulaires sont envisagés dans les services Prévention, Proximité, Collecte, Déchèteries et Centre de tri. La souplesse apportée par ces types de contrat (CDD par exemple) nous permettra d'attendre les résultats des différentes études engagées visant à faire évoluer l'organisation globale de ces services.

Enveloppe rémunération des non-titulaires : 2 486 118 euros.

En synthèse, et selon les informations disponibles à la date de l'élaboration du présent rapport, la variation du chapitre 012, entre le BP 2019 et le BP 2020 représenterait une évolution de + 0.64 %.

## **3. RECETTES DE FONCTIONNEMENT**

### **PARTICIPATION FINANCIERE DES COLLECTIVITES**

Les participations demandées aux EPCI membres pour le BP 2020 (25 849 767€) se répartissent de la manière suivante :

CAHM :	18 655 831 € (72,2%)
CC CLERMONTAIS (pour Fontès) :	183 913 € (0,8 %)
CABM :	3 551 863 € (13,7 %)
CC AVANTS MONTS :	3 458 160 € (13,3 %)

Les autres recettes de fonctionnement sont issues des reventes de matériaux recyclables, de la redevance spéciale et des soutiens des Eco-organismes (CITEO pour 1 200 000 €...). **Une attention particulière est apportée sur la revente des matériaux avec des filières tendues concernant le carton, le papier et le plastique, entraînant une baisse importante des recettes issues de la revente de ces matières.** S'ajoutent, comme chaque année, la redevance perçue de COVED/VALORSYS pour l'utilisation des infrastructures communes (132 K€/an) et du loyer pour occupation du terrain (110 K€/an).

Pour ce qui concerne la redevance spéciale, le produit attendu en 2020 reste stable par rapport à 2019 et est estimé à 2,2 M€.

Le reste des recettes est constitué des accès payants en déchèterie (constat d'une érosion persistante des recettes alors que les tonnages déposés augmentent), de la prestation de tri au Syndicat Centre Hérault (avec une fin annoncée pour septembre 2020) et les atténuations de charges de personnel (remboursement sur contrats aidés et indemnités journalières sur arrêts de travail).

**LA SECTION DE FONCTIONNEMENT du budget prévisionnel 2020 devrait trouver son point d'équilibre autour de 35,70 M€ (pour mémoire : 35,76M€ au BP 2019).**

#### 4. DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Lors des 2 derniers exercices le SICTOM a investi massivement dans le renouvellement de son matériel d'exploitation et dans les sociétés SPL OEKOMED et SEMPER. Cela lui a permis de réaliser les structures techniques nécessaires lui permettant d'acquérir l'autonomie dans le traitement de ses déchets.

En 2020, le SICTOM retrouve un rythme de croisière dans le renouvellement de son parc roulant et son matériel d'exploitation avec 1,9M€ de nouveaux crédits pour l'acquisition de :

- 1 Bennes à ordures ménagères,
- 3 polybennes,
- 1 tracteur FMA.

Une enveloppe importante sera consacrée **aux travaux à réaliser dans nos ISDI** (près de 1 M€), tout comme dans le **matériel de pré collecte** (1,1 M€) avec le déploiement de nouvelles communes en collecte de biodéchets, l'implantation de nouveaux PAV aériens ou enterrés et le renouvellement des bennes de déchèteries.

On notera l'inscription de crédits actant **le démarrage des études opérationnelles pour la construction du nouveau centre de tri de l'Ouest Hérault** (560 K€ dont 75% seront remboursés au SICTOM par les collectivités partenaires), des travaux de 1ères nécessités dans certaines de nos déchèteries, la réfection de l'entrée du quai de transfert d'Agde avec l'installation de nouveaux ponts de pesée.

**LA SECTION D'INVESTISSEMENT du budget prévisionnel 2020 devrait s'équilibrer autour de 12 M€ dont 8 M€ pour les nouveaux investissements, 1,7 M€ dédié au remboursement de la dette et 2,3 M€ de restes à réaliser 2019. Ce montant inclut aussi le déficit reporté de 123 K€.**

#### Extrait PPI 2020 :

<b>PROJET/OBJET</b>	<b>MONTANT TTC</b>
Frais d'études (ISDI, Méthanisation, Système climatisation ....)	231K€
Travaux dans les ISDI	1 000
Acquisition de BOM et polybennes	1 900
Matériel de pré-collecte (bacs, PAV....)	1 100
AMO Centre de tri	560
Acquisition de terrain	100
Aménagement entrée quai Agde	710



00485-20200218-DLB20200213_331-DE	250
00990 adduction eau VALOHE	240
Nouveau serveur informatique + matériel informatique et mobilier bureau	220
Caisson de lavage des PAV	192
Gros travaux de réfection de voirie sur sites	200
Participation CD 34 pour RD28	500

## 5. RECETTES D'INVESTISSEMENT

L'affectation du résultat prévisionnel est de 1,5 M€ et le virement de la section de fonctionnement vers la section d'investissement est de 2,307 M€. Les chiffres seront affinés après validation du résultat définitif de l'exercice 2019.

Le besoin d'emprunt pour cet exercice est d'environ 6 M€.

## 7. ETAT DE LA DETTE AU 01/01/2020. RATIOS FINANCIERS (CAF)

ANNEE REALISATION	LIBELLE	PRETEUR	DUREE EN ANNEES	TYPE TAUX	INDICE	MARGE (%)	TAUX ACTUARIEL (%)	PERIODE	DATE 1ERE ANNEE INTERET	DATE 1ERE ANNEE AMORT.	CAPITAL	ENCOURS AU 01/01/2020	ICNE	INTERET	AMORT	ANNUITE	
2002	INVESTISSEMENT 2002	00521 - CAISSE D EPARGNE	20	F	TAUX FIXE	0,00000	5,09	T	25/07/2003	25/07/2003	750 000,00	190 088,61	1 275,15	8 558,43	50 981,13	59 539,56	
2006	FINANCEMENTS 2006	01969 - SOCIETE GENERALE	15	F	TAUX FIXE	0,00000	3,96	T	22/03/2007	22/03/2007	4 000 000,00	533 333,16	260,00	16 900,00	266 666,68	283 566,68	
2005	INVESTISSEMENTS GLOBALISES	02681 - CREDIT AGRICOLE	15	F	TAUX FIXE	0,00000	3,45	T	01/03/2006	01/03/2006	2 000 000,00	167 196,76	0,00	3 567,92	167 196,76	170 764,68	
2004	DECHETTERIE	00521 - CAISSE D EPARGNE	22	V	E12M-POST	0,16000	3,60	A	25/03/2005	25/03/2005	150 000,00	46 823,73	216,63	355,86	9 644,14	10 000,00	
2004	INVEST 2004 - REHABILITATION DE CHA	00521 - CAISSE D EPARGNE	25	F	TAUX FIXE	0,00000	3,28	A	25/01/2006	25/01/2006	55 000,00	25 938,86	770,70	908,90	2 373,00	3 281,90	
2004	CONSOLIDATION PARTIELLE LC N°ALR2	00521 - CAISSE D EPARGNE	25	F	TAUX FIXE	0,00000	2,29	A	25/01/2006	25/01/2006	65 000,00	33 916,22	213,36	246,57	2 472,02	2 718,59	
2008	EMPRUNT 2008	02681 - CREDIT AGRICOLE	20	F	TAUX FIXE	0,00000	5,25	M	26/01/2009	26/01/2009	1 000 000,00	449 999,56	284,44	21 866,64	50 000,04	71 866,68	
2007	EMPRUNT 2007	02681 - CREDIT AGRICOLE	15	F	TAUX FIXE	0,00000	4,68	T	28/03/2008	28/03/2008	1 000 000,00	199 999,84	51,11	8 049,99	66 666,68	74 716,67	
2001	DECHETTERIE D'UN MONTANT DE 17897	00521 - CAISSE D EPARGNE	25	F	TAUX FIXE	0,00000	5,86	S	25/05/2002	25/05/2002	178 790,00	86 435,86	441,40	4 846,04	9 937,10	14 783,14	
2009	INVESTISSEMENTS 2009	00521 - CAISSE D EPARGNE	12	F	TAUX FIXE	0,00000	2,18	M	25/01/2010	25/01/2010	1 000 000,00	166 667,20	30,58	2 783,80	83 333,28	86 117,08	
2013	INVESTISSEMENTS 2012 D'UN MONTANT	00521 - CAISSE D EPARGNE	15	F	TAUX FIXE	0,00000	4,48	M	25/03/2013	25/03/2013	300 000,00	163 333,06	104,16	6 721,65	20 000,04	26 721,69	
2013	INVESTISSEMENT 2012	00516 - CAISSE DES DEPOTS ET CONSIG	15	F	TAUX FIXE	0,00000	4,74	A	30/04/2013	30/04/2013	400 000,00	242 834,54	8 435,92	9 591,96	26 258,81	35 850,77	
2015	EMPRUNT 2015	05160 - LA BANQUE POSTALE	0	F	TAUX FIXE	0,00000	2,67	M	01/04/2015	01/04/2015	430 000,00	327 874,81	674,02	8 395,74	21 500,04	29 895,78	
2015	INVESTISSEMENT 2015	05160 - LA BANQUE POSTALE	20	F	TAUX FIXE	0,00000	1,95	T	01/12/2015	01/12/2015	1 475 000,00	1 161 562,50	1 731,43	21 657,60	73 750,00	95 407,60	
2015	EMPRUNTS 2015 INVESTISSEMENT	05160 - LA BANQUE POSTALE	25	F	TAUX FIXE	0,00000	2,08	T	01/12/2015	01/12/2015	1 525 000,00	1 265 750,00	2 058,11	25 478,94	61 000,00	86 478,94	
2015	EMPRUNT 2015 INVESTISSEMENT	05160 - LA BANQUE POSTALE	15	F	TAUX FIXE	0,00000	1,69	T	01/12/2015	01/12/2015	770 000,00	551 833,39	688,19	8 787,63	51 333,32	60 120,95	
2016	REQUALIFICATION QT AGDE	05160 - LA BANQUE POSTALE	15	F	TAUX FIXE	0,00000	0,97	M	01/01/2017	01/01/2017	500 000,00	399 999,92	287,22	3 616,39	33 333,36	36 949,75	
2016	EXTENSION SIEGE	05160 - LA BANQUE POSTALE	20	F	TAUX FIXE	0,00000	1,19	M	01/01/2017	01/01/2017	250 000,00	212 499,88	193,33	2 398,54	12 500,04	14 898,58	
2016	MATERIELS ROULANTS	05160 - LA BANQUE POSTALE	8	F	TAUX FIXE	0,00000	0,59	M	01/01/2017	01/01/2017	200 000,00	125 000,12	44,17	601,80	24 999,96	25 601,76	
2016	REQUALIFICATION QT AGDE	00516 - CAISSE DES DEPOTS ET CONSIG	15	F	TAUX FIXE	0,00000	0,95	T	11/04/2017	11/04/2017	500 000,00	419 106,13	794,12	3 761,14	32 007,74	35 768,88	
2016	EXTENSION SIEGE	00516 - CAISSE DES DEPOTS ET CONSIG	20	F	TAUX FIXE	0,00000	1,14	T	11/04/2017	11/04/2017	250 326,30	219 247,75	526,20	2 450,21	11 540,03	13 990,24	
2019	INVESTISSEMENTS 2018	02681 - CREDIT AGRICOLE	7	F	TAUX FIXE	0,00000	0,77	M	01/04/2019	01/04/2019	3 000 000,00	2 686 111,34	1 415,47	18 699,38	421 354,42	440 053,80	
2019	FINANCEMENT DES INVESTISSEMENTS	05160 - LA BANQUE POSTALE	15	F	TAUX FIXE	0,00000	0,54	M	01/01/2020	01/01/2020	1 000 000,00	1 000 000,00	405,48	4 974,76	64 267,90	69 242,66	
2019	FINANCEMENT DES INVESTISSEMENTS	05160 - LA BANQUE POSTALE	10	F	TAUX FIXE	0,00000	0,36	M	01/01/2020	01/01/2020	1 500 000,00	1 500 000,00	371,86	4 657,86	147 782,59	152 440,45	
												22 299 116,30	12 175 553,24	21 273,05	189 877,75	1 710 899,08	1 900 776,83

Pour mémoire, la CAF brute était de 2 142 K€ en 2018, puis de 1 417 K€ en 2019, tandis que la CAF nette (CAF brute- remboursement du capital) était de 575 K€ en 2018 pour devenir négative en 2019. Cette dégradation était expliquée par la hausse du cout de traitement des OM et le poids un peu plus important de la dette suite à la levée de nouveaux emprunts.

La capacité de désendettement de la collectivité était de 6,2 ans au 1/1/2019.

En 2020, ces chiffres évoluent de la manière suivante :

La CAF brute est de 428 K€ (-70% par rapport à 2019) tandis que la CAF nette reste négative.

La capacité de désendettement de la collectivité passe de 6,2 ans à 28 ans au 1/1/2020.

En effet, le montant global des dépenses du BP reste stable entre les 2 exercices. Cependant la diminution du montant des dotations aux amortissements (opérations d'ordre) masque l'augmentation des dépenses de fonctionnement courantes (dépenses réelles de fonctionnement, seules prises en compte pour calculer la capacité de désendettement). *Rappel : cette augmentation concerne exclusivement les coûts de traitement des OM.*

En prévoyant une levée d'emprunt de 6 M€ en 2020 pour financer nos investissements, ce ratio augmenterait encore. Cependant, le calcul étant basé normalement sur le CA, il est probable que ce ratio sera en amélioration en clôture d'exercice.

Des projections financières ayant pour but d'atteindre des performances financières « cibles » en 2025 ont été élaborées, prenant en compte plusieurs scénarii et hypothèses.

Ces cibles à atteindre concernent d'une part un taux d'épargne brute de 7 % minimum calculé comme indiqué ci-dessous :

Recettes Réelles de fonctionnement – Dépenses Réelles de fonctionnement  
Recettes Réelles de fonctionnement

Et d'autre part, une capacité de désendettement d'une durée maximale de 10 ans, calculée par :

$$\frac{\text{Encours de la dette}}{\text{Recettes réelles de fonctionnement-Dépenses réelles de fonctionnement (épargne brute)}}$$

Ci-dessous, tableau prévisionnel d'amortissement des emprunts au 01 janvier 2020 :

## TABLEAU PRÉVISIONNEL

Période du 01/01/2019 au 31/12/2019

Etat constaté - montants en Euros

ANNÉE	AMORTISSEMENT	INTÉRÊT	ANNUITÉ	ENCOURS
2019	1 425 129,08	210 371,10	1 635 500,18	12 175 553,24
2020	1 710 899,08	189 877,75	1 900 776,83	10 466 526,60
2021	1 552 643,03	154 258,01	1 706 901,04	8 915 772,62
2022	1 211 828,55	126 550,25	1 338 378,80	7 705 849,87
2023	1 124 657,39	107 391,17	1 232 048,56	6 583 115,18
2024	1 102 146,38	92 156,20	1 194 302,58	5 482 908,54
2025	1 083 990,15	77 398,61	1 161 388,76	4 400 875,34
2026	737 921,70	85 645,85	823 567,55	3 664 927,91
2027	629 506,68	50 702,30	680 208,98	3 037 781,69
2028	578 120,48	41 480,16	619 600,64	2 461 670,64
2029	526 199,25	34 103,23	560 302,48	1 937 498,63
2030	364 119,77	31 990,81	396 110,58	1 575 424,08
2031	318 690,24	23 478,35	342 168,59	1 258 797,19
2032	259 305,45	19 161,86	278 467,31	970 294,90
2033	250 892,37	15 261,21	266 153,58	719 402,53
2034	251 404,35	11 377,50	262 781,85	467 998,18
2035	147 875,57	7 798,27	155 673,84	320 122,61
2036	87 344,76	5 694,19	93 038,95	232 777,85
2037	65 027,85	4 242,72	69 270,57	167 750,00
2038	61 000,00	2 969,94	63 969,94	106 750,00
2039	61 000,00	1 719,43	62 719,43	45 750,00
2040	45 750,00	468,94	46 218,94	0,00
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>13 595 452,13</b>	<b>1 294 097,85</b>	<b>14 889 549,98</b>	<b>72 697 547,60</b>

### Conclusion

Notre stratégie financière se poursuit comme les années précédentes autour de 3 axes :

1/ Maîtriser nos dépenses de fonctionnement, malgré une conjoncture à la baisse pour la vente de certains matériaux, fortement à la hausse pour les coûts d'enfouissement (refus de bio stabilisation et encombrants) et sans augmentation des autres ressources (CITEO, Redevance spéciale). Nos efforts sur

2/ Veiller à garantir notre capacité à investir sans détériorer nos ratios de bonne santé dans la durée : si 2020, voire 2021 sont des années très sensibles, la collectivité devra retrouver sa zone de confort d'ici 2025 en actionnant les leviers qui émergeront des projections financières.

3/ Tenir à jour notre PPI et la lisser selon la zone de confort des ratios de bonne santé financière : la PPI sera actualisée au vu des résultats des grandes études collecte et déchèteries.

Après la tenue du Débat d'Orientation Budgétaire,

Le Comité Syndical,

A l'unanimité,

Où l'exposé de son Président,

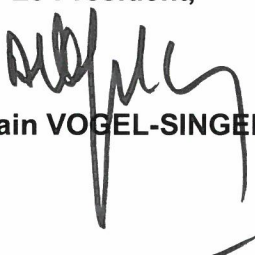
**PREND ACTE** de la tenue du Débat d'Orientation Budgétaire,

**ADOpte** le Rapport d'Orientation Budgétaire.

Ont signé au registre les membres présents.

Fait les jours, mois et an que susdits.

**Le Président,**

  
**Alain VOGEL-SINGER**



Le Président :

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,  
- informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Montpellier dans un délai de 2 mois à compter de la transmission au représentant de l'État le 18/02/2020 et de sa publication le 18/02/2020

A Nézignan l'Évêque, le 18/02/2020